

LA GRIPPE

L'hiver est à nos portes avec son lot de virus respiratoires et grippaux.

À qui donnerez-vous le vaccin contre la grippe cette année ?

Dominique Biron, Chantal Sauvageau et Bruno Turmel

CAS

Voici la famille Lalonde : Louis, 9 mois, et Alice, 3 ans, en bonne santé ; maman Roxanne, en bonne santé, travaille en CPE ; papa Robert, en bonne santé également, est infirmier ; grand-papa paternel, 60 ans, en traitement de chimiothérapie pour un cancer du côlon ; grand-maman maternelle, 72 ans, en bonne santé. Devraient-ils tous recevoir le vaccin contre la grippe ?

Le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) a récemment produit un avis sur la révision du Programme d'immunisation contre l'influenza du Québec (PIIQ). Cet avis indique de concentrer les efforts sur la vaccination des personnes présentant un risque élevé d'hospitalisation et de décès. Après révision de la littérature scientifique, les enfants de 6 à 23 mois et les personnes de 60 à 74 ans en bonne santé ne présentent pas un risque élevé de complications dues au virus grippal. Le CIQ recommande donc qu'elles ne soient plus visées par le programme.

Les principaux arguments du CIQ pour soutenir les modifications du PIIQ reposent sur les points suivants :

1. l'objectif du programme est de protéger les personnes dont le risque de complications associées à la grippe est élevé dans le but de réduire les hospitalisations et les décès ;
2. le fardeau de la maladie :
 - 80% des hospitalisations attribuables à la grippe surviennent chez les personnes atteintes de maladies chroniques ;
 - le taux d'hospitalisation des enfants en bonne santé est dix fois plus faible que celui des enfants atteints de maladies chroniques ;
 - le taux d'hospitalisation des personnes de 60 à 74 ans en bonne santé est de six à dix fois moins élevé que celui des personnes de 75 ans et plus ;

- 92% des décès attribuables à la grippe surviennent chez les personnes atteintes de maladies chroniques et 88% de ces décès, chez celles de 75 ans et plus ;
3. les préoccupations sur les effets potentiels négatifs de la vaccination répétée entraînent la remise en question de la pertinence de la vaccination annuelle des personnes dont le risque de complications est faible, sauf dans les cas des travailleurs de la santé, notamment ceux en contact étroit avec les personnes atteintes de maladies chroniques dans les milieux de soins.

L'avis du CIQ peut être consulté sur le site Web de l'INSPQ au http://bit.ly/INSPQ_AvisVaccinInfluenza et celui du MSSS au <http://bit.ly/ChangementsPIQ-2>.

ALORS, QUI PIQUE-T-ON ?

À la lumière de ces nouvelles recommandations, quels membres de la famille Lalonde devez-vous vacciner ?

- ▶ Louis, 9 mois : non ;
- ▶ Alice, 3 ans : non ;
- ▶ Maman Roxanne qui travaille dans un CPE : non ;
- ▶ Papa Robert qui est infirmier : oui, puisque c'est un professionnel de la santé ;
- ▶ Grand-papa paternel, 60 ans, en traitement de chimiothérapie pour un cancer du côlon : oui ;
- ▶ Grand-maman maternelle, 72 ans, en bonne santé : non.

La liste des changements apportés au programme d'immunisation contre la grippe peut être consultée au <http://bit.ly/ChangementsPIQ>. //

La Dre Dominique Biron, omnipraticienne, est membre de liaison du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ). Elle y représente la FMOQ. La Dre Chantal Sauvageau, spécialiste en santé publique et médecine préventive, est médecin-conseil à l'INSPQ et membre active du CIQ. Le Dr Bruno Turmel, omnipraticien, est médecin-conseil à la Direction générale adjointe de protection de la santé publique et membre d'office du CIQ.